

Faire un LLM en Angleterre après une Licence 3

Par **alexclara**, le **26/01/2017** à **23:40**

Bonjour,

Je suis actuellement en L3 et j'aimerais savoir si partir en LLM en Angleterre après ma licence c'est judicieux?

Est-ce que un LLM équivaut à un M1 en France? Est-ce que après un LLM je peux passer le CRFPA et ensuite le CAPA par exemple?

merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/01/2017** à **08:23**

Bonjour

La première question a vous poser est : Est-ce qu'un LLM en Angleterre s'inscrit dans la logique dans mon projet professionnel

Par **alexclara**, le **27/01/2017** à **08:30**

Mon idée est de devenir avocat de propriété intellectuelle et j'aimerais travailler pour un grand cabinet.

Donc je voulais partir après ma licence faire un LLM IP a Londres a King's ou Oxford par exemple. Donc oui cet LLM s'inscrit dans ma logique

Par **Herodote**, le **27/01/2017** à **11:52**

Bonjour,

Ces LLM là (comme les autres d'ailleurs) ne vous prendront pas après une licence, mais après un M2, avec par ailleurs de très bonnes notes et un excellent niveau d'anglais. Il ne faut pas non plus oublier que ces LLM ont un coût important (bien au delà des 10.000 € pour le R-

U).

Enfin, la réponse est non, un LLM Anglais, Américain (ou autre d'ailleurs), ne vous donnera pas accès à l'examen du CRFPA pour lequel il faut un M1 ou équivalent (en France, les seuls équivalents sont les masters droit économique et carrières judiciaires et juridiques de sciences po paris). A noter cependant que si vous êtes avocat(e) à l'étranger, il existe un examen d'équivalence qui vous permet de vous inscrire dans un barreau français. Mais il faudrait pour cela que vous deveniez solicitor (ce qui n'est pas simple).

Par **alexclara**, le **27/01/2017** à **11:55**

Bonjour Herodote,

Tout d'abord merci beaucoup pour votre réponse.

Etes vous sur que les LLM ne recrutent pas après une Licence parce que je donne par exemple le cas de King's ou dans les "requirements" est seulement demandé un law degree avec une note supérieure ou égale à 13 minimum?

Par **antmar**, le **28/01/2017** à **11:07**

Bonjour alexclara,

Dans la mesure où King's demande un "undergraduate degree with high 2:1 honours" - ce qui correspond effectivement à la licence. En revanche, lors de votre candidature vous n'aurez pas encore obtenu votre licence, il faut donc vérifier avec King's s'ils permettent de candidater alors qu'on est en cours d'obtention de celle-ci.

J'ajouterai deux bémols à ce que disait Herodote. D'abord, les LLMs britanniques sont les seuls à permettre de candidater avec simplement une licence, mais le niveau exigé à Oxford, Cambridge et la LSE rend quasiment impossible l'admission sans M2. King's et Queen Mary n'ont pas les mêmes exigences académiques et sont plus ouverts sur ce point. Ensuite, les LLMs américains exigent qu'un candidat ait obtenu le diplôme permettant de passer le barreau en France, donc la question ne se pose pas.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/08/2019** à **08:25**

Bonjour

Suppression d'un message qui faisait doublon avec ce sujet

<https://www.juristudiant.com/forum/llm-a-l-etranger-apres-la-licence-demande-information-t33383.html>